

... (Suite de la page 15)

présente au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 18 avril 2002, au cours de laquelle a été étudié le plan de communication "Kandahar 2003 - La Verte des Houches".

28 mai 2002

■ Présentation par des représentants de la COLAS du projet de rénovation de la centrale à béton du Pont Pelissier

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de création d'une nouvelle unité de production d'enrobés, avec démolition de la centrale existante à la Plaine Saint-Jean. Une convention sera établie en collaboration avec la Société COLAS et approuvée prochainement par le Conseil Municipal.

■ Aménagement du centre du village

Le Conseil Municipal approuve les termes du protocole d'accord établi entre la Commune des Houches, Halpades, Société Anonyme d'HLM et la Société Alimentaire Coopérative des Houches, dans le cadre de l'aménagement du centre du village, et autorise M. Pierre DELEVAUX (ou toute société qu'il représenterait) à déposer auprès de la Commission Départementale des Equipements Commerciaux (CDEC) une demande d'accord sur l'implantation du nouveau supermarché.

■ Projet de création d'une plate-forme à côté de la Chapelle du Lac. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire (ou son représentant) à signer le protocole d'accord établi dans ce cadre avec la société GUELPA et modifié conformément aux modèles légaux.

ETAT - CIVIL

[M A R S / M A I 2 0 0 2]

NAISSANCES :

- Le 18 mars : Swan Eric Mathieu CHARDON de François CHARDON et Anne SENILLOU
- Le 25 mars : Chloé Ophélie Jade CROCE de Eric CROCE et Anita SINTURET-BESSAT
- Le 02 avril : Lucas Kévin Clément BESSE de Bruno BESSE et Sandrine TOSEL
- Le 18 avril : Aléxia Laetizia DEL NEGRO de Andrea DEL NEGRO et Sandine FERIGO
- Le 19 avril : Matteo Emilio Giuseppe ROSSELLI de Carlo ROSSELLI et Eléonora FALCO
- Le 23 avril : Lucas COLOMBIN de Michaël COLOMBIN et Stéphanie DUMAS
- Le 26 avril : Flavie Anne Jacqueline ALASSEUR de Philippe ALASSEUR et Véronique GAVARD
- Le 27 avril : Mathias Lucien Christian LUCAS de Loïc LUCAS et Marie-Stéphanie BERNARD
- Le 30 avril : Margo Jade JACQUET de Laurent JACQUET et Cathy BONDZAZ
- Le 08 mai : Lya Andrée Pauline CARDWELL et Monique LEFEBVRE
- Le 12 mai : Léo Elliot CASTELLETTA de Christophe CASTELLETTA et Anne BUCK

MARIAGES :

- Le 23 mars : Sarah Remington LUCAS et Julien Charles Joseph POUZEVARA
- Le 03 avril : Virginie SCHUH et Pierre AUBANELLE
- Le 04 mai : Rongxin WANG et Benoit HOSTEIN
- Le 04 mai : Agnès CHEDAL et Stéphane CANON
- Le 04 mai : Federica AMACKER et Marco ZAFFIRO
- Le 11 mai : Diane AMACKER et Laurent LEMONNIER
- Le 24 mai : Louise WOOLRICH et Adrian BURT

DÉCÈS :

- Le 24 mars : André Albert Henri DELEY
- Le 04 mai : Daniel MOLLIER, ancien Directeur des Services Techniques Communaux
- Le 09 mai : Pierre RIHN, ancien Président de l'Association des "Amis des Houches"
- Le 22 mai : Bruno BREVIGLIERI

Mots croisés

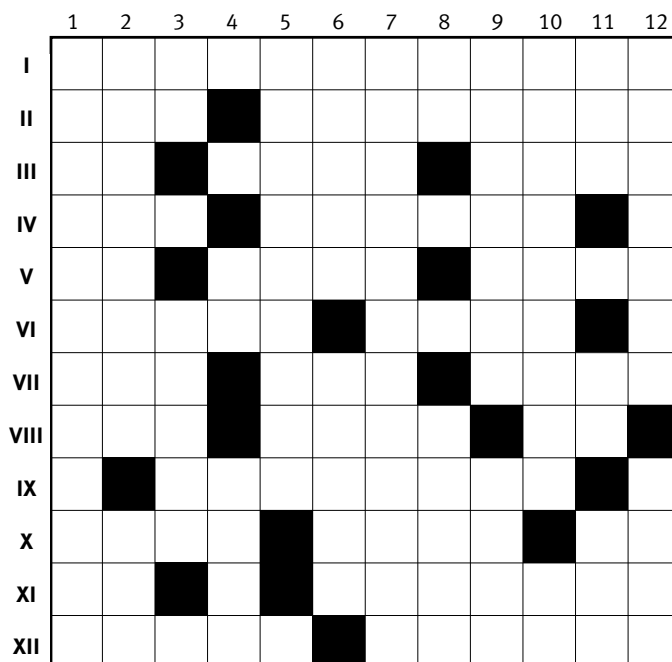
Merci à Thérèse Théry, notre cruciverbiste.

HORIZONTAL

- I - Ce n'est pas une benne à ordures
- II - Est de bonne compagnie aux Houches / Quartier qui accueille le berger houchard
- III - Mont / Trait d'union entre Genève et Chamonix / A Saint-Jean-Baptiste, il n'y en a qu'une
- IV - Transport unique dans la région / Élément de charme quand elle sont grises
- V - Explicatif / Nid d'aigle / Sa version européenne fournit les Houches en anglais
- VI - A disparu définitivement des Houches en février 2002 / L'or, l'argent, le bronze lui conviennent
- VII - Après une journée de ski / Invention utile du Télécabine / Ancien ami de la nature
- VIII - Côté Col de Bolme / Apprécie des bonnes vaches alpines / Chauffe souvent la station
- IX - Produits pour les menuisiers de la région
- X - Voiture / Anneau non olympique / En queue de train
- XI - Coordonne les avis / Poilus britanniques
- XII - Accompagne le Chevalier / Facilite l'ouverture

VERTICAL

- 1 - Evoquent une pâtisserie... mais c'est plus résistant
- 2 - Citas à tour de rôle / Signal du départ
- 3 - Bande / Petite étoile alpine
- 4 - Bon ou mal / S'ouvrir avec générosité
- 5 - Fait l'essentiel
- 6 - Apprécie des commerçants des Houches / Dans leur fond se prennent les décisions
- 7 - Pour le cher Watson
- 8 - Au cœur du Merlet / Geste pour celui qui a un cheveu sur la langue
- 9 - Père de la Chauve / Sans pitié pour les morues
- 10 - Veillent à la dépense / Filet d'eau devenu sec
- 11 - Formation de démocrates / Dieu qu'on l'aime aux Houches ! / Eclaire le cerveau
- 12 - Quartier des Houches à tendance sucrée / Dessus du panier



■ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick Dole ■

Mairie des Houches - B.P. 1 - 74310 Les Houches - Tél. 04 50 54 40 04 - Fax : 04 50 54 55 22 - www.leshouches.fr

Ont participé à ce numéro : Emmanuelle Lorin - Isabelle Gondrand - Xavier Roseren - Françoise Deperraz.

Crédit photo : Office de Tourisme. Assistance à la réalisation : Jean Vasseur Communication

Le bulletin des **HOUCHES**

N ° 2 6 - É T É 2 0 0 2 - B U L L E T I N M U N I C I P A L



Le budget 2002

**Le point sur
la crèche/halte-garderie**

**Événement :
tunnel**

**Portrait :
Jean Dalibard,
Nouveau directeur de l'École
de Physique**

SOMMAIRE

4
Les Brèves

5
Aménagement du centre du village



6
Le point sur la halte-garderie/crèche



7
25 ans de tennis



8
Dossier : le budget

10
Événement : le tunnel



ET AUSSI :

Charte de qualité : page 12

Brèves du Conseil Municipal : page 15

Etat-Civil : page 16

13
Portrait : Jean Dalibard



Quel urbanisme pour demain ?

édito

■ L'action politique locale doit être dictée par le souci d'un nécessaire équilibre entre des besoins économiques, sociaux et environnementaux : le défi de tout élu est de concilier ses enjeux, et la nouvelle loi S.R.U. va peser sur les choix futurs.

■ Cette loi prend acte du développement de l'urbanisation et impose le remplacement progressif des Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) par les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.).

■ Ces P.L.U. ont deux objectifs fondamentaux, maîtriser l'étalement urbain et favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même.

La commune des Houches commencera en 2002, la révision de ses documents d'urbanisme.

Parmi les enjeux déjà identifiés, une réflexion approfondie doit être mise en œuvre sur les points suivants :

- Mieux concilier aménagement et environnement,
- Préserver les espaces naturels et réduire le mitage afin de maintenir les espaces agricoles,
- Améliorer l'accès aux transports collectifs,
- Réduire les coûts de raccordement aux réseaux,
- Réduire les coûts indirects (transports dus à l'éloignement, consommation énergétique, effet de serre, etc).



Patrick Dole, maire des Houches

Notre commune doit faire face à une pression immobilière considérable, due à la forte attractivité touristique de la Vallée de Chamonix. Prévu dans la procédure, le Conseil Municipal devra se prononcer sur un Schéma de Développement Durable, ce qui signifie une démarche qualitative fondée sur trois principes incontournables : la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale. Pas d'ouverture de nouveaux espaces à la construction, gel des zones NA* existantes, révisions des droits à construire seront les thèmes du débat. La construction s'organisera par la densification des hameaux existants avec comme résultat, une réduction très sensible des surfaces minimums obligatoires. Un urbanisme plus dense, plus resserré autour des hameaux existants permettra de préserver la qualité de nos paysages et l'âme de notre village. Parallèlement, la commune doit se doter d'une enveloppe budgétaire conséquente destinée à soutenir une politique d'acquisition de réserves foncières.

Cette action facilitera la régulation des prix du marché et le développement de programmes communaux de construction, sur du collectif ou de l'individuel, à des prix accessibles par la population locale. Une très large consultation des habitants sera organisée, dès 2003, à l'occasion de la révision du P.O.S., par la mise en place de réunions publiques et de comités consultatifs.

Ce document, dont la validation définitive est prévue en 2004, devra exprimer la vision commune d'un projet de développement, solidaire et responsable, apte à répondre aux besoins immédiats sans compromettre l'avenir.

Patrick DOLE, Maire.

* Zone constructible dont l'aménagement est différé

P.S. : Vous découvrez la nouvelle version de votre bulletin municipal. Je vous laisse le découvrir. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

LES MARDI 20 AOÛT ET 12 NOVEMBRE 2002 : DONNEZ VOTRE SANG !

L'Amicale des Donneurs de Sang des Houches nous rappelle quelques chiffres décevants : en 1982, 300 Houchards avaient donné leur sang alors qu'ils n'étaient que 164 en 2001. Plus cruel encore dans le même temps, la population des Houches avait augmenté de près de 40 %. Il est temps de réagir. C'est pourquoi toutes les personnes en bonne santé ont rendez-vous les mardis 20 août et 12 novembre 2002 de 17 h 30 à 20 h à l'Espace Olca. Pour mémoire, dans de multiples cas, chirurgicaux ou médicaux, la transfusion sanguine est indispensable.



L'A.P.A. : UNE SOLUTION À LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

L'A.P.A., Allocation Personnalisée d'Autonomie, apporte une aide financière aux personnes âgées qui ont perdu une partie de leur autonomie. Elle s'adresse à ceux et à celles qui, à 60 ans ou plus, ont besoin à domicile d'aide pour accomplir les gestes de la vie quotidienne (toilette, courses, hébergement temporaire, etc.) ou vivent en établissement. L'allocation permet de couvrir les services résultant du plan d'aide individualisée à domicile et de prendre en charge le 'tarif dépendance' facturé par les établissements. Le montant de cette prestation mensuelle est proportionnel aux ressources et au degré d'autonomie.

Vous pouvez retirer votre dossier auprès du Conseil Général ou de votre Mairie et ensuite l'adresser au :

Conseil Général de la Haute-Savoie
Cellule A.P.A.
20, avenue du Parmelan
BP 2444 - 74041 Annecy Cedex

COUP DE JEUNE POUR LE SITE INTERNET LES HOUCHES-SERVOZ !

Le nouveau site internet des Offices du Tourisme des Houches-Servoz vient d'être mis en ligne.

Le site permet notamment de consulter les bulletins météo, l'annuaire des services publics, commerces et artisans, restaurants, etc. Il est également possible de commander de la documentation, brochures hiver ou été des Houches et de Servoz.

De l'hébergement (hôtels, camping, centres de vacances...), à l'animation en passant par le patrimoine culturel, naturel et gastronomique, le site internet propose tous les renseignements nécessaires pour composer un agréable séjour chez nous. Il est même possible de réserver en ligne. Bien sûr, toutes les activités été et hiver sont disponibles : écoles de ski, le domaine, les enfants, les événements, etc.

Le site comporte aussi une newsletter à laquelle on peut s'abonner : elle vous tient informé de l'actualité de la station. De plus, il sera régulièrement réactualisé. Alors n'hésitez pas à venir visiter ce nouveau site qui se veut à l'image de la station : complet et proposant une grande variété d'activités et de services.

Adresse : www.leshouches.com



Marion Dufour termine la mise à jour du nouveau site.



Marie-Thérèse Murani, animatrice du Musée Montagnard.

MARCEL WIBAULT

Le Conseil Municipal a décidé de consacrer chaque année un budget à la valorisation des activités culturelles. Cette année, son choix a été une œuvre de Marcel Wibault Franc-Comtois d'origine, né à Besançon, dans le département du Doubs, en juillet 1904. Marcel Wibault, dans sa jeunesse, a d'abord été charmé par les vieilles pierres de l'architecture médiévale de cette région où il a laissé une collection de dessins et de gouaches. Membre du Club Alpin Français, il va connaître les Alpes. La hardiesse des massifs cristallins inspire le peintre. Le massif du Mont-Blanc, entre autres, le décide à se fixer à Chamonix, voici près de soixante ans. L'artiste ne travaille que d'après nature, sur le vif en une seule séance. Il parcourt tout le massif du Mont-Blanc, avec dans son sac : les panneaux d'isol préparé, les pinceaux et les tubes d'huile. Il peint avec rapidité et précision, la puissance et la beauté des sites montagneux aux diverses configurations avec une fervente vivacité. Nom du tableau : L'Arve aux Houches, les Aiguilles de Chamonix. 1941.

Cette œuvre est exposée au Musée Montagnard.



Aménagement du centre du village : le dossier avance

La restructuration du centre du village est un des grands projets en cours dans la commune. L'opérateur a été choisi et le calendrier jusqu'au dépôt du permis de construire est fixé.

Dans le cadre de la restructuration du centre du village, compte tenu de la complexité de l'opération et des divers intervenants, le Conseil Municipal a choisi de ne pas être le maître d'ouvrage de l'opération et de faire appel à un opérateur unique, dans un souci de simplification et d'efficacité.

Cet opérateur sera chargé, conformément au schéma directeur et au cahier des charges, de développer le tissu commercial (transfert de Shopi et création de nouveaux commerces), d'organiser les stationnements (en surface et sous-sol), de construire des logements permanents permettant de satisfaire la demande locale et enfin de réaliser les aménagements extérieurs. Une procédure de consultation a été lancée début novembre. Les critères de choix étaient nom-

breux : moyens et références des candidats, qualité de l'opération envisagée (concours d'architecture pour le bâti), concertation avec la Commune pendant toutes les phases, montage juridique envisagé avec Shopi et la Commune (achat de terrains, bâti et cession d'espaces publics...), aspect financier (pré-bilan d'opération faisant ressortir le coût pour la Commune), calendrier de réalisation. Six candidats ont retiré un dossier de candidature mais seuls deux opérateurs ont répondu pour le 15/12/2001. La commission d'aménagement du centre et le Conseil Municipal ont retenu la candidature du Groupe ODES pour cette mission (ODES est constitué des sociétés Halpades, Primalp, Peak Immobilier Maison Dauphine Savoie et la société Prestades pour le conseil juridique). Pour

que l'information soit la plus large possible, deux présentations du schéma directeur sur CD Rom ont eu lieu, pendant les vacances de février. Afin de s'assurer que chacun avait eu la possibilité de s'y rendre, une 3^e présentation a eu lieu courant juin, à l'Espace Olca.

Dernière minute : trois architectes retenus

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, 3 cabinets d'architecture ont été retenus : De Jong (Annecy-le-Vieux), Vezzero (Chamonix), Minster (Lathuille 74). Les trois présenteront des esquisses à la population courant septembre sous la forme d'une simulation infographique. A l'issue de cette consultation le jury se réunira en octobre pour choisir le lauréat.

Joël Hugo, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel avancé est le suivant :

- 1^{er} trimestre 2002 : élaboration d'un plan financier prévisionnel global de l'opération
- Courant mai : appel à candidatures des architectes
- Courant juin : concours d'architecture sur esquisses
- Courant octobre : consultation de la population sur les différents projets
- Fin d'année 2002 : dépôt du permis de construire

Le point sur la halte-garderie/crèche

La halte-garderie/crèche des Houches rend des services précieux aux parents. Votre bulletin municipal vous propose de faire un point sur son fonctionnement.

La halte-garderie/crèche des Houches peut accueillir jusqu'à 25 enfants (20 en crèche et 5 en halte-garderie), dont 5 enfants de 3 mois jusqu'à la marche. « Une capacité encore insuffisante notamment pendant la période hivernale », souligne Valérie Vergoz, qui s'explique par « le boom démographique de la commune mais qui est aussi le reflet d'une situation nationale ». Le personnel est composé de la directrice, éducatrice de jeunes enfants, d'une infirmière, de quatre auxiliaires de puériculture et d'un agent social. Cette structure dispose d'une grande salle de jeux avec un coin cuisine, d'une pièce pour les bébés, d'une salle d'activités et de sieste pour les plus grands, d'une salle de bain adaptée pour les tous-petits (table à langer...) et pour les plus grands (pots, toilettes...) d'un petit jardin. De plus, les enfants ont accès à la salle de motricité de l'école maternelle (tous les mercredis et pendant les vacances scolaires), à l'auditorium du groupe scolaire (pour visionner des

diapositives, cassettes vidéo) et à la bibliothèque deux fois par semaine. Mais connaissez-vous la différence entre la halte-garderie et la crèche ? La halte-garderie est un mode de garde d'accueil temporaire limité à l'heure, la demi-journée ou la journée avec un maximum de 16 demi-journées ou 8 journées par mois. La réservation peut être faite à partir du vendredi pour la semaine suivante pour les gens du Pays et du lundi pour les touristes, dans la limite des places disponibles. La crèche est un mode de garde d'accueil permanent. Un contrat est établi à l'année ou la saison en fonction du temps de travail des parents. Les tarifs de la crèche sont un forfait mensuel établi selon les ressources familiales. La structure des Houches a choisi un fonctionnement en groupe d'âge : le groupe des bébés (3 mois à la marche) dont il faut assurer le confort et le bien-être rythmés par un temps repas, sommeil, câlin, etc ; le groupe des moyens (de la marche à 2 ans) : ce groupe qui pratique toutes les « activités » du groupe précédent intègre des disciplines telles que la peinture, les modelages (pâte à modeler, à sel...), la cuisine, le découpage/collage, la piscine (été comme hiver – pour 6 enfants) le bac à grains, la piscine à balles, comptines, jeux éducatifs ; enfin le groupe des grands (de 2 ans à l'entrée à l'école) dont les activités s'étoffent de la bibliothèque, occasionnellement de sorties. Ces différents groupes permettent de répondre aux activités d'éveil de chacun. Chacun des groupes dispose de deux personnes référentes ; une personne supplé-



Valérie Vergoz, directrice de la halte-garderie/crèche.

UNE JOURNÉE TYPE

8 h à 9 h 30 environ : accueil des enfants
Une collation est proposée aux enfants vers 9 h.

A partir de 9 h 30 : les enfants sont répartis en 3 petits groupes afin de varier les activités jusqu'à 11 h.

11 h à 12 h : déjeuner

12 h à 12 h 30 : préparation à la sieste (déshabillage, change)

12 h 30 à 14 h/15 h : sieste

de 14 h à 15 h : le réveil échelonné est pratiqué afin de respecter le besoin de sommeil de chacun

15 h : activité motrice et jeux extérieurs - temps commun

15 h 30 - 16 h : goûter

16 h à 18 h : des activités sont proposées aux enfants (tous âges confondus) selon le rythme de leurs départs.

HORAIRES ET COORDONNÉES

Lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

Fermé samedi, dimanche et jours fériés.

Une fois par mois de septembre à juin, fermeture à 17 h :

les parents sont informés un mois à l'avance par affichage dans les locaux

Rue du Mont-Blanc, 74310 Les Houches

Tél. : 04 50 54 48 19

mentaire peut être déléguée en fonction des besoins des activités de l'un des groupes d'âge. Côté cuisine, les repas sont préparés par le cuisinier du restaurant scolaire. Pour les bébés, ce sont les parents qui fournissent les repas tant que leur alimentation n'est pas diversifiée (jusqu'à 9 mois environ).

TARIFS 2002 POUR LA HALTE-GARDERIE

	Habitants de la commune	Touristes
L'heure	2,50 €	4,60 €
2 heures	4,90 €	9,20 €
1/2 journée	6,40 €	13,80 €
Journée	10,40 €	22,90 €

Goûter : 0,62 € - Déjeuner : 2,33 € - Forfait : 2,95 €

25 ans de tennis aux Houches

Depuis le 6 avril, une nouvelle saison a débuté pour le Tennis Club des Houches qui fête, cette année, le 25^e anniversaire de sa création. A cette occasion, le club a organisé une grande soirée dansante avec repas, le samedi 25 mai à l'Espace Olca.

Tout commence en 1977 par la construction par la Commune de quatre Matéco qui accueillent les premiers adhérents du Club. En 1981, le Club s'affilie à la Fédération Française de Tennis (F.F.T.) avec à l'époque un effectif record de 496 membres. Puis, jusqu'en 1990, c'est la période euphorique du tennis dont le Club profite pour se structurer et compléter progressivement ses équipements en collaboration étroite avec la municipalité. Cette histoire est jalonnée de quelques dates clés. En 1983, c'est la construction de deux courts supplémentaires malheureusement très mal réalisés et qu'il a fallu rénover en 1990 puis en 1994 (gazon synthétique). En 1986, création d'un club-house très fonctionnel, répondant aux nouveaux besoins du Club. En 1988 : signature d'une convention avec la Commune

grâce à laquelle le Club obtient la gestion des installations sans aucune contrepartie financière. La Commune prend à sa charge l'entretien des abords, les charges afférentes au club-house et la réalisation des travaux à venir sur les six courts. En 1989, pour permettre la poursuite des activités de l'Ecole de Tennis et l'entraînement des équipes en hiver, la salle communale est mise à disposition quelques heures par semaine. Depuis 1990, la chute lente des effectifs, due sans doute à la fin d'une très forte période de développement pour ce sport, n'a pas permis au Club de poursuivre son expansion : l'éclairage des courts, la création de courts couverts n'ont pu être réalisés (la Commune s'étant fixé d'autres priorités) et la situation financière du Club ne permettant pas d'envisager des remboursements

d'emprunt. Depuis quelques années, les efforts du Club se portent sur le développement de l'Ecole de Tennis et sur l'accueil réservé aux touristes très nombreux en été. Au départ, cette école était encadrée par un éducateur de 2^e degré, mais compte tenu du succès croissant (plus de 60 jeunes aujourd'hui), un professeur diplômé d'Etat a été engagé depuis 2001. Enfin, cette année 2002 verra la mise en place de stages adultes tous niveaux, avec participation financière du Club, pour vous faire découvrir ce sport.

Véronique Noir, Présidente du Tennis Club des Houches.



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE CETTE SAISON 2002

- Soirée du 25^e anniversaire du Club de Tennis des Houches (10 euro pour les adultes et 5 euro pour les enfants de moins de 12 ans)
- Tournoi officiel "Coquoz" pour adultes du 22 au 30 juin 2002
- Tournoi officiel "Les Amis des Houches" pour les jeunes (nouveau) du 1^{er} au 7 juillet
- Tournoi officiel "Crédit Agricole" pour les adultes du 9 au 18 août
- Repas de fin de saison avec le Triathlon le 1^{er} septembre
- Et comme chaque année, championnat par équipe hommes et femmes.

■ Chiffres clés

Effectifs : 80 adultes / 70 jeunes

Pour tous renseignements et inscriptions : rendez-vous au club-house de 15 h à 18 h 30 d'avril jusqu'à fin septembre : 240, allée des Diligences aux Chavants
Tél. : 04 50 54 43 37

Budget 2002

une année d'investissement "encadrée"

Le budget 2002 est marqué par de nombreux investissements importants pour la commune. Des investissements qui renforcent la nécessité de se doter de règles de gestion stricte et équilibrée. Patrik Dole évoque le budget 2002 présenté et adopté lors du Conseil Municipal du 19 mars dernier.

■ Monsieur le Maire que représente pour vous le vote du budget communal ?

C'est un moment déterminant dans la vie de la commune car le budget traduit, de façon concrète, les engagements des élus quant à l'amélioration des services rendus et la réalisation des investissements nécessaires au développement. Certains indicateurs budgétaires traduisent la bonne ou mauvaise santé financière de la commune. Ces critères, regardés avec attention tant par les banques que par les autorités de tutelle, déterminent également la marge de manœuvre et la capacité d'investissement de la collectivité.

■ Quels sont les grands arbitrages à effectuer ?

Le premier d'entre eux est celui qui concerne l'équilibre entre investissement et fonctionnement. Une politique d'investissement est créatrice de richesses supplémentaires, d'emplois et prépare notre station à affronter l'avenir. Le fonctionnement permet d'améliorer les services rendus, ce qui peut se traduire par plus de personnel, de navettes de bus ou de moyens donnés aux associations. Les deux sont liés dans la mesure où un budget de fonctionnement important diminue d'autant la marge de manœuvre pour investir. Il en ressort un arbitrage permanent entre les demandes légitimes en terme de services ou d'investissements et la stricte nécessité d'assurer, dans la durée, l'équilibre de ce budget, tout en limitant la fiscalité. Pour ce qui concerne notre commune nous sommes dans une situation qui, je crois, est assez équilibrée malgré plusieurs investissements lourds tel l'aménagement du centre du village ou encore la Coupe du Monde de ski.

■ Quels sont les grands indicateurs qui vous permettent de dire que le budget des Houches est un budget équilibré ?

Ils sont nombreux. Il y a tout d'abord le solde de clôture positif de la commune, pour 2001 il est de 1 085 772 €, ce qui est tout à fait satisfaisant. Ensuite, il y a l'épargne nette qui atteste que nous ne dépensons pas plus que nos recettes, elle est de 255 152 € cette année et de 208.947 € en prévision pour 2002. Notre taux d'endettement à long terme traduit également notre sagesse, il est de 15 % pour 2001 et de 15,60 % en prévision pour 2002. C'est également le cas du taux de financement des investissements par l'emprunt. La bonne



règle veut que les dépenses d'équipement ne doivent pas être financées à plus de 50 % par emprunt.

En 2002, la commune financera par emprunt 28,90 % de ses nouveaux investissements. Le solde est autofinancé sur fonds propres et avec l'aide des subventions et participations.

Seule ombre au tableau, le remboursement de l'annuité qui généralement ne doit pas exéder 50 % de l'épargne de gestion et qui aux Houches représente 69,40 %. Un chiffre qui devrait s'améliorer en 2002 avec un prévisionnel de 65,60 %. Sur ce point, il est impératif d'augmenter notre taux d'autofinancement, ce qui réduira d'autant notre besoin d'emprunt. Pour cela, une seule solution : augmenter les recettes et stabiliser les dépenses de fonctionnement, voire les diminuer.

En conclusion, comment s'effectuent ces nécessaires arbitrages budgétaires ?

Ils s'effectuent en premier lieu en fonction des attentes de la population au quotidien et sur le long terme. Les besoins, replacés dans le cadre du budget, doivent se plier à un ensemble de règles de gestion que les élus doivent respecter, sous peine de provoquer une situation déséquilibrée et une hausse majeure de la fiscalité locale ce que nous nous sommes interdit de faire malgré la conduite de grands projets.

LE TABLEAU DE BORD DU BUDGET DES HOUCHES

■ LE SOLDE GLOBAL DE CLÔTURE POSITIF OU "FONDS DE ROULEMENT"

Définition : Il est obtenu en additionnant l'ensemble des excédents ou déficits cumulés. Il doit être positif. S'il est négatif, la chambre régionale des comptes est saisie.

● 2001 : 1.085.772 €

■ L'ÉPARGNE NETTE POSITIVE

Définition : Recettes réelles moins dépenses réelles moins remboursement en capital des emprunts. Elle doit être positive. Si elle est négative, cela signifie que la commune dépense plus que ses recettes. Elle permet également de définir la capacité à investir.

● 2001 : + 255.152 €

● 2002 : + 208.947 €

■ LE TAUX D'ENDETTEMENT

Définition : Dette en capital (recettes réelles moins dépenses réelles). Il doit être le plus bas possible. Pour les collectivités, un taux supérieur à 30 % constitue une limite maximale et traduit un endettement très élevé.

● 2001 : 15,00 %

● 2002 : 15,60 %

■ TAUX DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR L'EMPRUNT

Définition : La bonne règle veut que les dépenses d'équipement ne doivent pas être financées à plus de 50 % par emprunt. Le solde est autofinancé sur fonds propres et avec l'aide des subventions et participations.

● 2002 : 28,90 %

■ L'ÉPARGNE DE GESTION

(Recettes réelles moins les dépenses courantes)

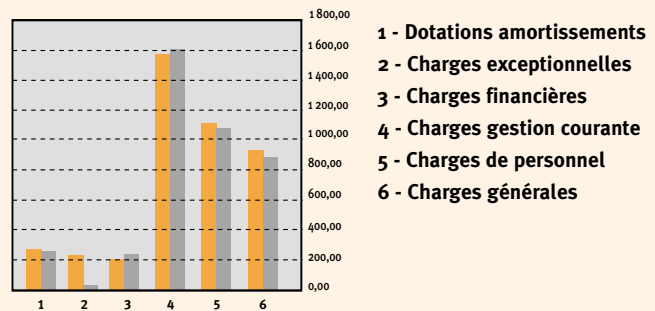
Le remboursement de l'annuité de l'emprunt ne devrait pas excéder 50 % de l'épargne de gestion dégagée. Cela signifie clairement que 50 % de cette épargne servent à payer l'investissement passé (annuité de la dette) et 50 % à autofinancer l'investissement nouveau.

● 2001 : 69,40 %

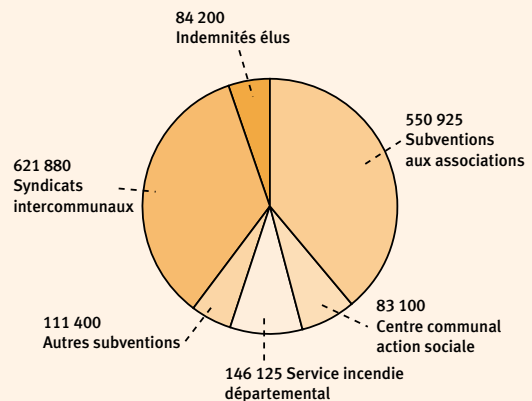
● 2002 : 65,60 %

■ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 4.927.664,12 € TTC

Il faut noter le niveau élevé des charges de gestion courante (près de 1.600.000 € voir détail ci-contre)

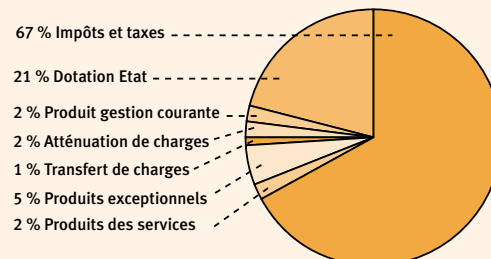


■ CHARGE DE GESTION COURANTE EN € TTC

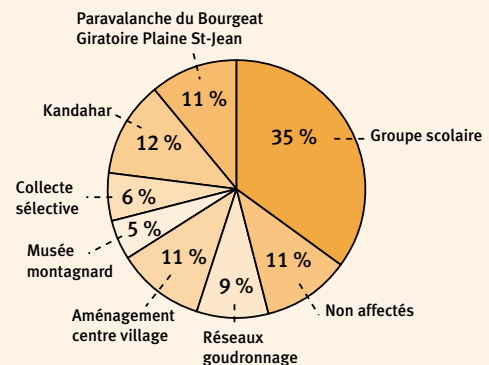


■ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ce graphique traduit le poids des 4 taxes locales dans les recettes et la faible marge de manœuvre de la collectivité en matière de recettes, sauf à agir sur les taux de ces taxes et alourdir la fiscalité locale.



■ BUDGET 2002 : PRIORITÉ À L'INVESTISSEMENT

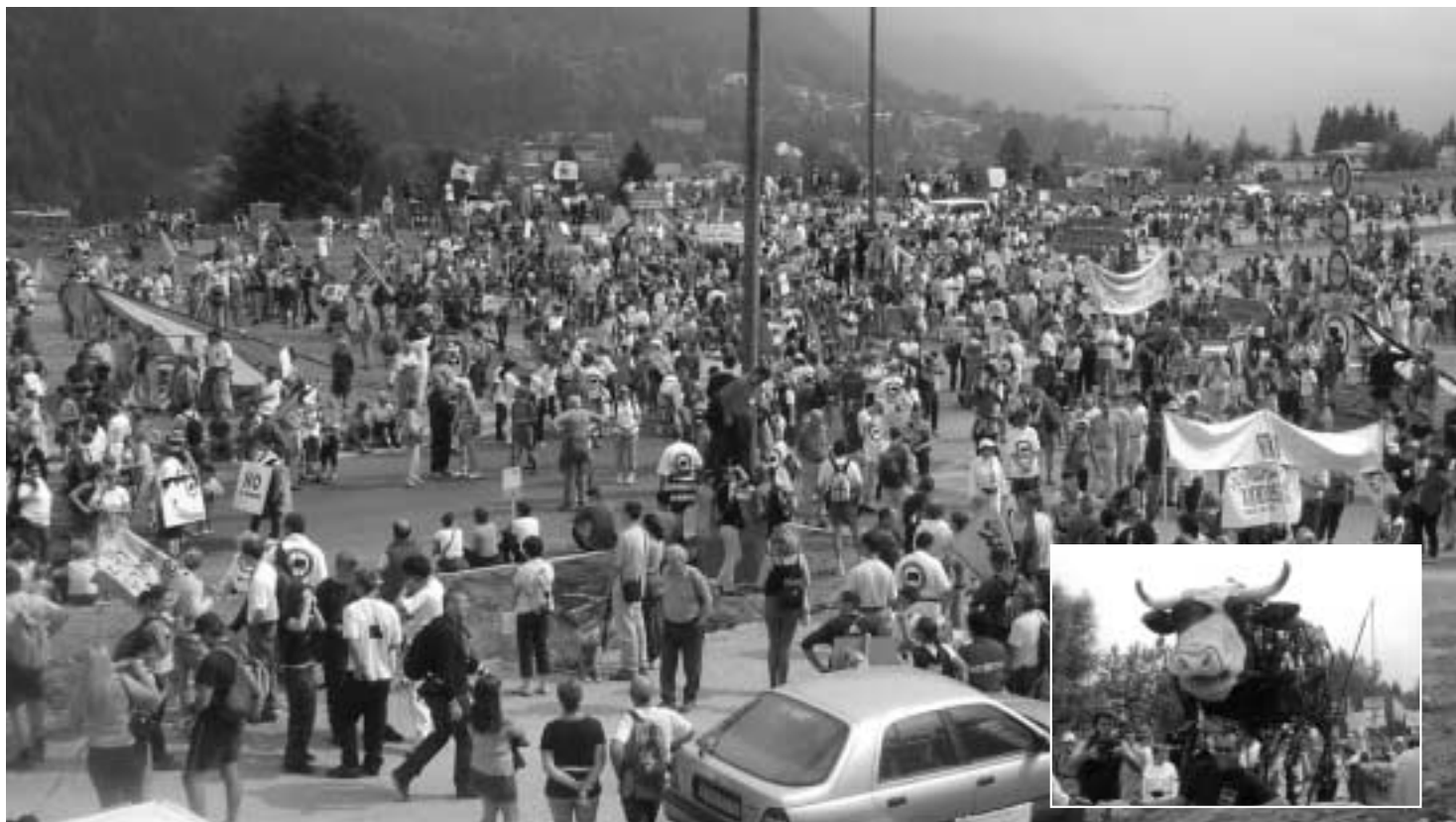


■ LES OPÉRATIONS 2002 EN € TTC

Zone artisanale Pont Pélissier : 65 000	Projets sportifs : 91 400
Acquisition engins services techniques : 80 000	Kandahar : 300 000
Paravalanche du Bourgeat : 47 305	Collecte Ordures Ménagères : 90 000
Sécurisation Plaine St-Jean : 131 661	Aménagement centre village : 268 960
Extension Groupe scolaire : 854 820	Musée montagnard : 106 714
Voirie/enrobés : 322 304	Non affectés : 264 746

Le tunnel

Une mobilisation générale et continue...



Mobilisation sans précédent le 25 juin.

L'ex-ministre des Transports, Jean-Claude Gayssot, avait annoncé une ouverture totale du tunnel à tous les camions en trois phases. Le nouveau ministre Gilles de Robien a confirmé le calendrier avec l'ouverture aux T.I.R. le 25 juin.

Mobilisation massive dans la vallée ce jeudi 25 juin, nous étions près de 4 000 à l'occasion de l'ouverture aux TIR à dire non à ce qui marque pour beaucoup d'habitants le retour à une situation inacceptable que la nomination d'un nouveau ministre des Transports, Gilles de Robien, n'aura pas retardé. Ce rendez-vous n'était pas le premier, depuis 3 ans, c'est-à-dire depuis la catastrophe, les initiatives se sont multipliées. En juin 1999, l'ARSMB lance une pétition contre le retour des poids lourds et pour une nouvelle politique en matière de transport (promise par tous les politiques qui s'étaient déplacés lors de l'accident). En l'espace de quelques mois, l'ARSMB recueille 100 000 signatures contre le retour des camions (au 23 mars ce sont 150 000 signatures en tout qui seront remises au ministère des Transports

lors d'une manifestation à Paris). Le 19 août 2001, dans les communes du Mont-Blanc de Servoz, Les Houches et Chamonix, se déroule un référendum contre le retour des camions. La participation est semblable à celle des dernières municipales, plus de 97 % des suffrages exprimés sont contre le retour des camions. Le 22 septembre 2001, un référendum sur le retour des camions a lieu à Courmayeur. Un tiers de la population vote malgré l'opposition des forces politiques majeures et s'exprime à 90 % contre le retour des camions. Enfin le 9 mars 2002, plusieurs milliers de personnes et des dizaines d'associations de tous les pays alpins manifestent contre le retour des camions à l'occasion de la réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux voitures.

HISTORIQUE (source ARSMB)

- 1955** : la France et l'Italie décident de créer une liaison routière entre les deux pays pour rapprocher les deux peuples durement séparés par la 2^e guerre mondiale.
- 1957** : le Mont-Blanc est choisi pour percer un tube le plus haut possible pour faire un tunnel le plus court possible.
- 1959** : début des travaux de construction du tunnel.
- 1965** : ouverture du Tunnel du Mont-Blanc, destiné avant tout à la circulation touristique et conçu pour 450 000 véhicules.
- 1991** : plus de 750 000 camions traversent la vallée chaque année. Fondation de l'association pour le respect du site du Mont-Blanc (ARSMB).

■ **Pour aller plus loin :**
<http://www.arsmb.com>

Rencontre avec Mme Trappier Présidente du Comité de Préservation du Village des Houches - (CPVH)

■ *Quelle est la date de création de l'association et ses objectifs initiaux ?*

L'association a été créée en 1996 avec pour but l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Houches et de la Vallée de Chamonix par rapport aux nuisances occasionnées par le trafic routier de la RN 205 (bruit, pollution visuelle et atmosphérique) et pour éviter le gigantisme des infrastructures en projet (échangeur de la Georgeanne...).

■ *L'association a-t-elle changé ses objectifs ?*

Le projet initial de la Georgeanne ayant été modifié et ayant trouvé une issue satisfaisante, l'association ne souhaitait plus le faire figurer dans ses priorités. Nos efforts se sont concentrés plus particulièrement sur les nuisances de la Route Blanche et son insécurité. Mais elle ne souhaite pas "s'enfermer" sur cette seule gêne à la qualité de la vie des habitants des Houches.

■ *Quels sont vos liens avec l'ARSMB ?*

L'ARSMB est une association plus importante que CPVH, qui mène un combat



Marie-Jo Trappier, Présidente du CPVH.

plus global sur les problèmes des transports de marchandises, indispensables pour l'économie européenne et pour la satisfaction des consommateurs, mais qui doivent trouver d'autres moyens que la route : rail et fluvial. Notre association soutient aussi ce combat. Notre combat ne se veut pas égoïste. CPVH est signataire, aux côtés de 150 associations européennes, du Manifeste Mont-Blanc-Maurienne-Vallée d'Aspe, exigeant une autre politique des transports de marchandises et la non-réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux poids lourds.

■ *Pourquoi avoir créé un site Internet ?*

Le site Internet a pour but d'informer des évolutions de nos combats mais aussi de dissiper les incompréhensions notamment vis-à-vis de la Maurienne. Souvent, nous sommes interpellés pour expliquer nos positions vis-à-vis de notre opposition au retour des camions sous le tunnel du Mont-Blanc. Désormais, nous avons la possibilité de l'expliquer à tous, avec des données officielles à l'appui. De plus, grâce à la messagerie électronique, nos adhérents sont informés rapidement des évolutions de nos combats.

■ *Pour aller plus loin avec le Comité de Préservation du Village des Houches*

40, chemin du Pierrier de la Croix

e-mail : cristallin@btopenworld.com

Site Internet : www.ifrance.com/cpvh

Cotisation annuelle :

4 euros par personne

Parole à un habitant des Houches

Le débat sur la réouverture n'en finit pas de concerner l'ensemble de la commune. Nous avons choisi de donner la parole à un simple citoyen sur le sujet, Thomas HUTIN

■ *Que pensez-vous de la situation actuelle et future quant au retour des camions de plus de 19 tonnes le 25 juin ?*

Bien sûr, tout le monde dans la vallée est contre et moi aussi. Je pense que la situation aurait pu être prévue bien avant la catastrophe et que l'Etat aurait dû anticiper l'augmentation du trafic en développant le ferroutage, comme l'on fait les Suisses, il y a 20 ans. Je trouve scandaleux qu'une population comme celle de la France, qui représente 10 fois plus que la population suisse, soit incapable de développer les infrastructures ferroviaires permettant le ferroutage. Depuis 20 ans, les Suisses prélèvent sur chaque



Thomas Hutin

poids lourd traversant par route les Alpes une taxe importante qui permet le financement des travaux de ferroutage. L'ATMB, contrairement aux sociétés suisses qui anticipent le développement, a elle utilisé le tunnel comme une source de profit gigantesque. Il a fallu la catastrophe pour se décider à remettre un coup de peinture et continuer comme avant à engranger des bénéfiques.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec le couteau sous la gorge. L'arrivée des plus de 19 tonnes est irrémédiable. Nous ne pouvons pas laisser les populations de Maurienne assumer seules les erreurs de nos politiques.

■ *Avez-vous participé à la manifestation du 9 mars et que comptez-vous faire le 25 juin 2002 ?*

J'ai bien sûr participé à la manifestation favorable à l'ouverture du tunnel aux voitures, aux autocars qui participent à la vie de nos vallées et je participerai à la manifestation du 25 juin pour dénoncer l'arrivée des camions de plus de 19 tonnes qui asphyxient notre vallée. Je ne serais pas surpris que très vite, un nouvel accident majeur arrive au Mont-Blanc ou ailleurs. Je pense que l'État a décidé de rouvrir le tunnel aux camions en semaine pour diminuer la présence de gens mécontents.

Propos recueillis le 03/06/02



Réunion de la CCI aux Houches

Charte qualité : on va tous s'y mettre !

La démarche qualité proposée par la CCI de la Haute-Savoie permet de mesurer un taux de satisfaction à partir de critères précis. Plusieurs socio-professionnels des Houches souscrivent à cette démarche et le mouvement ne fait que commencer.

Difficile de mesurer la qualité d'un service, pourtant le sujet est d'importance et c'est la clé de notre performance individuelle pour chaque socio-professionnel et collective pour la station elle-même. Ainsi, ils sont à ce jour quelques-uns aux Houches à avoir signé la Charte Qualité Haute-Savoie mise en œuvre par la CCI. Parmi eux : Shoppi, le Restaurant la Marmotte et, bien sûr, l'office de tourisme. Une signature qui constitue en soi un premier engagement de progrès puisqu'elle implique que les lieux concernés soient l'objet régulièrement de «visiteur mystère» chargé sur la base de critères précis d'établir un taux de satisfaction. La Démarche Qualité de Service et d'Accueil porte également sur l'accueil au



téléphone et sur les abords extérieurs des établissements qui ont décidé de jouer le jeu. «Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de récompenser les bons élèves et de montrer du doigt les mauvais», souligne Xavier Roseren Président de l'Office mais plutôt de «se doter de moyens pour évaluer nos progrès en la matière. Les choses ne seront jamais parfaites mais ainsi nous sommes encouragés par une opération qui, je l'espère, attirera de nombreux autres participants dans les mois qui viennent».

Xavier Roseren Adjoint
au maire chargé du
Tourisme et
de l'Economie



L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS

- 1**
Vous accueillir avec amabilité et courtoisie.
- 2**
Vous recevoir dans un établissement convivial et confortable.
- 3**
Vous proposer un cadre propre et bien entretenu.
- 4**
Vous écouter et vous conseiller en véritable professionnel.
- 5**
Accepter vos choix et vos réclamations et y apporter des réponses.
- 6**
Faire vérifier ces engagements par des professionnels.
- 7**
Respecter nos promesses.

Jean Dalibard

w3houches.uif-grenoble.fr

Nouveau directeur de l'Ecole de Physique des Houches, Jean Dalibard a pris ses fonctions le 1^{er} janvier dernier. Il souhaite maintenir et renforcer les liens entre une école de réputation mondiale et les habitants du village.



Le nouveau Directeur de l'Ecole de Physique des Houches n'est pas un inconnu pour les Houchards. Il fut en 1990 le directeur scientifique d'une « Ecole d'été » et il fréquenta l'école en tant qu'étudiant en 1982 à l'âge de 23 ans. Une histoire qui se poursuit donc aujourd'hui avec sa nomination pour 5 ans à la tête de l'Ecole. « Pour moi c'est avant tout un honneur, on ne s'en rend pas toujours compte dans la vallée mais le village des Houches est mondialement connu de la communauté scientifique et associé à une image de qualité et d'excellence », souligne Jean Dalibard. Ses nouvelles fonctions vont le conduire à passer au minimum trois mois par an aux Houches, ce dont il se réjouit car il apprécie la randonnée : « J'ai beaucoup de très bons souvenirs aux Houches de balades merveilleuses, j'apprécie particulièrement la montée à Charousse et j'ai été très impressionné par le désert de Platé qui constitue un dépaysement total. Seul regret, je ne suis jamais monté au sommet du Mont-Blanc mais cet été sera peut-être l'occasion de combler cette lacune. » Jean Dalibard a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} janvier dernier, il entend s'inscrire dans la continuité de son prédécesseur, François David, qui avait tenu à rapprocher l'école des habitants en organisant des conférences grands publics : « Cette année n'échappera pas à la règle, nous allons proposer des conférences sur des sujets tels que la physique statistique (description des événe-

ments aléatoires tels que les cours de bourse !) ou encore l'astro-physique. » Il souhaite également que l'Ecole conserve son aspect convivial et international : « Je tiens à ce que la sélection, toujours très sévère, des participants permette à des étudiants de tous pays, y compris des pays qui éprouvent des difficultés économiques, de profiter de nos sessions d'été. » Parmi les projets importants de son mandat, la volonté d'agrandir la capacité de l'amphithéâtre pour accueillir environ 90 personnes mais aussi et toujours la recherche de financements complémentaires pour maintenir et renforcer le statut international de l'Ecole : « Cette école a fait beaucoup pour le rapprochement des peuples, nous avons à notre palmarès de nombreux mariages », se plaît-il à rappeler pour l'anecdote. Homme d'ouverture, très simple d'approche, Jean Dalibard va débarquer avec femme et enfants (3) dès le début de l'été pour entamer sa première saison de Directeur : « Ce sera moins calme que lors de mes précédents passages car il y a tout à organiser mais j'ai trouvé sur place une équipe qui fonctionne très bien, dont Isabelle et Brigitte qui sont les permanentes de l'Ecole. » Homme de la Plaine (du sud de la Sarthe précisément), Jean Dalibard a hâte de rejoindre ce qui est en train de devenir son village d'adoption, un village qu'il apprécie pour avoir su conserver son authenticité et la magie du lieu qui selon lui contribue à l'affection que les scientifiques du monde entier lui portent.

ITINÉRAIRE

8 DÉCEMBRE 58

Naissance à Juvisy sur Orge (91)

1997-81

Elève à l'Ecole normale supérieure, Agrégation de physique Thèse de 3^{ème} cycle

20 DÉCEMBRE 80

Mariage avec Barbara

ÉTÉ 1982

Elève à l'Ecole des Houches

5 AOÛT 1982

Naissance de Anne-Laure

1983-84

Chercheur invité au NBS Washington

22 MAI 1985

Naissance de Sébastien

1986

Thèse d'Etat sous la direction de C. Cohen-Tannoudji

1987

Prix Gustave Ribaud de l'Académie des sciences

1990

Directeur scientifique de l'Ecole des Houches

8 AOÛT 1990

Naissance de Valentin

1992

Directeur de recherche au CNRS - Grand Prix Mergier Bourdeix de l'Académie des sciences

1995-2000

Directeur du DEA de Physique Quantique (ENS et Paris 6)

1999

Professeur invité à l'Université d'Innsbruck (Autriche)

2000

Grand Prix J. Ricard de la Société française de physique - Professeur invité au Technion, Haifa

1^{er} JANVIER 2002

Directeur de l'Ecole de Physique des Houches

Le tri sélectif arrive aux Houches

Depuis mi-juin les habitants des Houches ont à leur disposition de nouveaux contenants pour séparer les matériaux à recycler des autres déchets : un conteneur à verre et un conteneur destiné aux emballages à recycler et aux journaux et magazines.



Lounes Ouahrirou
Adjoint au maire chargé
de l'Environnement des
Sports et la Culture.

L'activité humaine, et en particulier notre mode de consommation, a produit jusqu'à présent une quantité croissante de déchets. Aujourd'hui, chacun d'entre nous jette en moyenne 1 kilo de déchets par jour (soit 60 % de plus qu'il y a 30 ans). Les déchets que nous éliminons consomment, sans les renouveler, des quantités importantes d'énergie, de matières premières et de matières organiques. La loi définit un objectif pour le 1^{er} juillet 2002 : seuls les déchets utiles (ne pouvant pas faire l'objet de valorisation dans des conditions techniques et économiques acceptables) seront admis en décharge. Les communes et leur groupement sont responsables des déchets produits par les ménages dans leur vie quotidienne. Le SITOM collecte 30 000 tonnes par an et traite à des coûts croissants



(conséquence des cadres législatifs). Les habitants des communes membres du SITOM auront à leur disposition de nouveaux contenants pour séparer les matériaux à recycler des autres déchets : un conteneur à verre et un conteneur destiné aux emballages à recycler et les journaux/magazines.



Energie Environnement 74

Si vous avez un projet de construction ou de rénovation de votre logement ou si plus simplement vous souhaitez réduire vos factures en maîtrisant mieux vos consommations d'énergie, l'espace Info-Energie se met à votre disposition. Energies Environnement 74, espace Info Energie de Haute-Savoie vous informe gratuitement sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. C'est toute une équipe de spécialistes qui répond à vos questions et vous conseille sur les équipements de l'habitation, le chauffage et l'eau chaude, l'isolation ou encore les économies d'énergie.

■ **Pour aller plus loin :**
Energie Environnement 74,
9, avenue du Pont-de-Tasset
74960 Meytet.
Tél. 04 50 67 17 54 - Fax : 04 50 57 79 84.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage s'effectuant en soirée, ne sortez pas les poubelles avant 17 h 30.

**SAISON ÉTÉ DU 29 JUIN
AU 31 AOÛT 2002**

Route principale :

de La Côte des Chavants
au carrefour du bas de Taconnaz
Tous les jours du lundi au samedi

Le Bois Rond - Le Pont
Les Granges
Chemin de Saint-Antoine
La Griaz - HLM Les Sorbiers/Les Erables
Les Gens - Coupeau
Mardi, jeudi, samedi

Les Gens - Le Fond des Trabets
Les Chavants - La Côte des Chavants
Les Aillouds - Belleface - Vaudagne
La Fontaine - Le Lac - La Ferme
La Plaine Saint-Jean
Lundi, mercredi, vendredi

Montvauthier - Les Bouchards
Maisonneuve
Lundi, vendredi

Les Chavaux - Les Dangereux Bellevarde
Mardi, samedi

Le ramassage s'effectuant en soirée, ne sortez pas les poubelles avant 17h30

26 février 2002

■ Vote des budgets : budget général, C.C.A.S., Bois et Forêts, remontées mécaniques : le Conseil a voté, à l'unanimité, les comptes administratifs et les comptes de gestion 2001, les affectations de résultats, et les budgets primitifs 2002. Le Conseil Municipal a, par ailleurs, voté les différents taux de la fiscalité locale ; une hausse des impôts de 2 % a été retenue pour cette année.

■ Enquête Publique pour la réalisation du télésiège des Trabets : le Conseil a demandé au Préfet de prescrire une enquête publique parcellaire, afin de préciser les servitudes relatives à la création de cet équipement.

■ Demande de subvention pour les travaux du musée montagnard : une demande de subvention sera déposée au Conseil Général.

■ Convention avec "Kid Aventures" : accord est donné au Directeur du Parc Aventure de Coupeau pour l'installation d'un "Kid Aventures" aux Chavants.

19 mars 2002

■ Vote du Budget de la Régie d'Eau, d'Assainissement et de Traitement des Houches : le conseil a voté, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2001, l'affectation de résultats, et le budget primitif 2002 de la Régie. La Régie va entreprendre des travaux dans le secteur de Montvauthier et va, par ailleurs, faire réaliser une étude diagnostic du réseau d'eau potable et équiper de système de comptage les différents réservoirs communaux.

■ Harmonisation du montant de la taxe de séjour sur les quatre communes de la Haute Vallée de l'Arve. Par ailleurs, le Conseil

Municipal a décidé d'affecter les sommes perçues, dans le cadre de la taxe de séjour, à l'Office de Tourisme (une diminution du montant prévisionnel de la taxe sera appliquée à la subvention prévue pour cet organisme)

■ Extension du groupe scolaire : résultat de l'appel d'offre relatif aux travaux : pour chaque lot, des entreprises ont été retenues pour ces travaux qui vont débiter au printemps.

■ Plaine Saint-Jean : résultat de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux : la Société INGEROP sera Maître d'œuvre pour les travaux de sécurisation de ce secteur.

■ Aménagement du Centre : finalisation de l'acte d'acquisition de terrain : le dossier relatif à cette acquisition est finalisé et transmis au notaire pour rédaction de l'acte.

30 avril 2002

■ Questions financières : présentation du Compte Administratif, Compte de Gestion 2001 et Budget Primitif 2002 de la Régie Municipale d'électricité par madame Denise FRANÇOIS, Présidente de la Régie. Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, les comptes et budgets relatifs à cette régie, ainsi que les travaux prévus dans le cadre budgétaire. Des délibérations sont également prises afin de solliciter les subventions attendues pour la réalisation des travaux.

■ Avis d'ouverture de la procédure de révision du P.O.S. Le Conseil Municipal décide de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles R 123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme et d'organiser le passage du Plan Local d'Urbanisme.

■ Avis d'ouverture de l'enquête publique pour la création du télésiège des Trabets.

Rappel : par délibération en date du 26 février 2002, le Conseil Municipal a adopté le dossier de création de servitudes relatif au télésiège des Trabets. L'arrêté du Préfet, prescrivant l'enquête, est parvenu en Mairie : l'enquête est prévue du 13 au 29 mai inclus.

■ Création d'un groupe de travail : accueil des jeunes des quartiers du Lac et de la Plaine Saint-Jean. Le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail chargé d'apporter une réponse aux attentes des jeunes des secteurs du Lac et de la Plaine Saint-Jean comprenant Mmes DESCOMBES-SEVOIE, FRANÇOIS, NEDEN, TACHET, TROUBAT et MM. FAVRE-TISSOT, MARNAT, ainsi que M. POCA-CHARD, Coordonnateur du Contrat "Temps Libre".

■ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'étude diagnostic du réseau d'assainissement de la commune

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser une étude diagnostic sur l'ensemble du réseau communal, pour un montant H.T. de 118 855,00 euro et autorise monsieur le Maire (ou son représentant) à solliciter les subventions correspondantes auprès des organismes compétents.

■ Mise en place d'un Comité de Pilotage pour le Contrat de Plan Etat/Région

Le Conseil Municipal décide de nommer monsieur le Maire, MM. HUGO, RIOT, et MARNAT et Mme TROUBAT membres du Comité de Pilotage, représentants du Conseil Municipal.

■ Protocole d'accord sur la communication du Kandahar 2003. Monsieur Xavier Roseren ... *(Suite page 16)*

■ Internet : le site de la mairie est en ligne.

Voilà, c'est enfin fait, le site de la Mairie est en ligne ! Le site s'articule autour de 6 grandes rubriques : Village des Houches, Le Conseil Municipal, l'Activité économique, les Démarches administratives, l'Administration municipale, les Organismes intercommunaux, l'Action sociale, la Culture et l'Environnement et enfin les Grands Projets. Vous trouverez sur ce site beaucoup d'informations pratiques comme les pharmacies de garde, les animations, le menu du restaurant scolaire qui concerne les enfants du groupe scolaire mais aussi ceux de la halte-garderie/crèche ainsi

que le programme du centre de loisirs. Pour aller plus loin sur certains sujets, le site propose également des dossiers complets tel "élections" (comment voter par procuration, les différents bureaux de vote aux Houches, etc). Attention le site a connu des problèmes techniques lors de sa phase de test ; que tous ceux qui ont posé des questions aux élus avant le mois d'avril sachent qu'elles n'ont jamais été reçues. Vous êtes invités dès à présent à les reformuler. La situation a été identique pour l'inscription au bulletin municipal.



■ Pour aller plus loin :

[Http://www.leshouches.fr](http://www.leshouches.fr)